

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 7 février 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : Mme Brigitte Villeneuve

Absent : M. Nicolas Dufour, chef de cabinet

CE-2018-97-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-98-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-99-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 31 JANVIER 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 31 janvier 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2018-100-DEC APPUI / CANDIDATURE / UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ADMINISTRATEUR

ATTENDU QUE le poste d'administrateur représentant le Caucus de la région Lanaudière au conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec doit être pourvu ;

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Charlemagne renouvelle sa candidature à ce poste ;

ATTENDU QUE le maire Normand Grenier a su démontrer du leadership dans la défense des revendications de la région Lanaudière ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif appuie la candidature de M. Normand Grenier, maire de la Ville de Charlemagne, au poste d'administrateur représentant le Caucus de la région Lanaudière au conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec et autorise le maire de la Ville de Terrebonne à signer le formulaire d'appui.

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au maire de la Ville de Charlemagne, M. Normand Grenier.

CE-2018-101-DEC ADOPTION / POLITIQUE / PERSONNEL DE CABINET

ATTENDU QUE l'article 114.6 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le comité exécutif fixe les normes et barèmes selon lesquels sont recrutés, nommés et rémunérés le directeur et les autres membres du personnel d'un cabinet, de même que leurs autres conditions de travail ;

ATTENDU QU'il est opportun d'adopter une politique concernant les normes et barèmes relatifs au recrutement et à la rémunération du personnel de cabinet ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif adopte le document intitulé «*Politique concernant le recrutement, la nomination, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel politique de la Ville de Terrebonne* » dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2018-102-DEC CONTRATS / MEMBRES DU CABINET D'OPPOSITION

ATTENDU QU'une lettre signée du chef du parti Générations Terrebonne était déposée, lors de la séance du conseil du 15 janvier 2018, par le conseiller Marc-André Michaud informant le conseil de sa nomination à titre de conseiller désigné pour la création d'un cabinet conformément à l'article 114.5 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU le dépôt, au comité exécutif du 7 février, des contrats conclus entre le conseiller désigné du parti Générations Terrebonne, M. Marc-André Michaud, désignant M. Lucas Galarneau, à titre de « chef de cabinet » et M. Nicolas Bucci à titre de « conseiller politique et juridique » au cabinet d'opposition ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif fixe les conditions de travail des membres du cabinet d'opposition selon ce qui est prévu aux contrats de travail mentionnés ci-dessus dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la date du début des contrats de travail soit fixée au 1^{er} janvier 2018.

Que copie desdits contrats soient transmis à la Direction des ressources humaines.

CE-2018-103-REC ADOPTION / PLAN D'ACTION 2018 / POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 318-06-2012 adoptant la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 445-08-2012 approuvant le premier plan d'action triennal (2013-2014-2015) de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 237-05-2016 adoptant le « Plan d'action 2016-2017 » de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU QUE l'année 2018 marque la fin d'un cycle de cinq (5) ans et que la Ville doit planifier la mise à jour de la politique culturelle et le lancement d'un nouveau plan d'action en 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'élaborer et de réaliser, d'ici là, le plan d'action 2018 de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU QUE le service des arts, de la culture et des bibliothèques, de la Direction du loisir et vie communautaire a élaboré un projet de plan d'action comportant onze (11) mesures aussi concrètes que variées dans les domaines d'intervention suivants :

- médias / Communications;
- art public;
- bibliothèques;
- installation / Infrastructures;
- programmation.

ATTENDU QUE les mesures figurant au plan d'action 2018 ont déjà été approuvées lors de l'exercice budgétaire 2018 du conseil municipal;

ATTENDU le plan d'action 2018 de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU la recommandation numéro CCUL-2018-01-24/01 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant l'adoption du Plan d'action 2018 de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption du Plan d'action 2018 de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme soit et est mandatée pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

**CE-2018-104-DEC APPROBATION / « GRILLE D'ÉVALUATION POUR
LES PROJETS STRUCTURANTS EN LOISIR ET
VIE COMMUNAUTAIRE »**

ATTENDU la croissance des demandes de soutien financier formulées par des organismes ou des regroupements pour l'organisation d'événements spéciaux ou l'élaboration de projets particuliers ne cadrant pas avec les programmes financiers prévus dans les politiques de soutien de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une analyse administrative de certaines de ces demandes d'aide financière même si elles ne remplissent pas les critères d'admissibilité aux programmes existants;

ATTENDU QUE certains projets non admissibles aux différents programmes de soutien aux organismes se démarquent en raison de leur grand potentiel d'engendrer d'importantes retombées économiques et sociales;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a développé une grille d'analyse pour évaluer la pertinence de ces demandes hors programme et visant à faciliter une prise de décision;

ATTENDU QUE cette grille d'analyse sera remplie par un comité de sélection formé de membres de l'administration municipale qui seront nommés en fonction de la nature des projets;

ATTENDU QUE la grille sera déposée, une fois complétée, à l'une de ces trois (3) commissions sociales, selon les caractéristiques propres à chacune des demandes de soutien financier :

- commission de la culture, du patrimoine et du tourisme;
- commission des sports, loisirs et plein air;
- commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine;

ATTENDU QUE la grille servira d'outil d'analyse aux différentes commissions afin de leur permettre de formuler une recommandation au comité exécutif;

ATTENDU le dépôt à la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du document intitulé « Grille d'évaluation – projet structurant en loisir et vie communautaire »;

ATTENDU QUE cette grille d'évaluation tient compte de plusieurs principes généraux, des retombées économiques et sociales ainsi que du rayonnement des projets proposés;

ATTENDU QUE cette grille est inspirée de ce qui se fait ailleurs dans d'autres villes pour des demandes similaires;

ATTENDU la recommandation numéro CCUL-2018-01-24/02 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant le dépôt de la « Grille d'évaluation pour les projets structurants en loisir et vie communautaire » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité approuve la « Grille d'évaluation pour les projets structurants en loisir et vie communautaire », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, visant à analyser les demandes de soutien financier formulées par des organismes ou des regroupements pour l'organisation d'événements spéciaux ou l'élaboration de projets particuliers ne cadrant pas avec les programmes financiers prévus dans les politiques de soutien de la Ville de Terrebonne.

CE-2018-105-DEC DEMANDE DE SUBVENTION / SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RÉGION DE TERREBONNE (SHRT) / PROJET D'EXPOSITION PERMANENTE « TERREBONNE, SON TERRITOIRE ET SES HABITANTS »

ATTENDU l'approbation par le comité exécutif, à la suite d'une recommandation de la commission culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL-2018-01-24/02), de la « Grille d'évaluation pour les projets structurants en loisir et vie communautaire » visant à analyser les demandes de soutien financier formulées par des organismes ou des regroupements pour l'organisation d'événements spéciaux ou l'élaboration de projets particuliers ne cadrant pas avec les programmes financiers prévus dans les politiques de soutien de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE cette grille permettra de faire une analyse administrative de certaines de ces demandes d'aide financière même si elles ne remplissent pas les critères d'admissibilité aux programmes existants;

ATTENDU QUE la Société d'histoire de la région de Terrebonne (SHRT) a déposé, en janvier 2018, une demande d'aide financière de 150 000\$ à la Ville de Terrebonne pour son projet d'exposition permanente « Terrebonne, son territoire et ses habitants » à la Maison d'histoire de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la SHRT est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de regrouper toutes les personnes s'intéressant à l'histoire et à ses disciplines connexes et dont le but est d'acquérir et de diffuser des connaissances historiques sur le territoire de la Ville de Terrebonne afin de préserver et de mettre en valeur son riche patrimoine;

ATTENDU QUE le projet d'exposition permanente de la SHRT, évalué à 339 617\$, a aussi fait l'objet d'une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre d'un appel de projets pour le soutien de projets régionaux innovants en numérique;

ATTENDU QU'un comité d'analyse formé de quatre (4) membres de l'administration municipale, représentant la Direction du loisir et vie communautaire et la Direction de l'urbanisme durable, s'est réuni le 18 janvier 2018 afin d'évaluer le projet de la SHRT;

ATTENDU QUE le projet d'exposition permanente de la SHRT atteint l'un des objectifs de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne », soit de conserver et de mettre en valeur le patrimoine et vise à bonifier l'offre patrimoniale et touristique dans le Vieux-Terrebonne;

ATTENDU QUE l'évaluation du comité d'analyse démontre toutefois des lacunes importantes au projet en ce qui a trait à l'intégration des nouvelles technologies, à la capacité d'accueil à la Maison d'histoire, aux ressources humaines et au plan de communication visant à créer un achalandage à la hauteur des sommes investies;

ATTENDU le dépôt de la grille d'évaluation du projet d'exposition permanente « Terrebonne, son territoire et ses habitants », de la SHRT, à la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE malgré la qualité du projet présenté, le contexte budgétaire actuel ne permet pas à la municipalité de dégager les ressources financières nécessaires à sa réalisation ;

ATTENDU la recommandation numéro CCUL-2018-01-24/03 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant une demande de subvention de la Société d'histoire de la région de Terrebonne afin de créer une exposition permanente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif ne donne pas suite à la demande de subvention formulée par la Société d'histoire de la région de Terrebonne (SHRT) pour son projet d'exposition permanente « Terrebonne, son territoire et ses habitants ».

Que ledit projet soit reconsidéré selon la grille d'évaluation advenant son acceptation par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Société d'histoire de la région de Terrebonne.

**CE-2018-106-DEC CROISÉE URBAINE / RÉSEAU SÉLECTION /
PROLONGEMENT DE LA RUE YVES-BLAIS /
ÉCHÉANCIER ET ACCÈS AUX CHANTIERS DE
CONSTRUCTION**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-113-DEC, adoptée le 8 février 2017, acceptant le projet déposé par la firme Morguard pour le projet de la Croisée urbaine, amplement décrit dans le guide d'aménagement de la Croisée urbaine daté du 9 novembre 2016;

ATTENDU la Convention de réalisation intervenue entre la Ville de Terrebonne et la société 6383424 Canada inc. (Morguard) le 30 août 2017, laquelle convient des grands principes et lignes directrices de l'aménagement et d'harmonisation de leurs interventions et de leur collaboration dans la réalisation du projet de la Croisée urbaine;

ATTENDU QUE des démarches sont en cours, conformément à la Convention de réalisation, entre le réseau Sélection et la Ville pour la cession de l'avenue de la Coulée verte nord de la Coulée verte nord (lot 6 045 025 du cadastre du Québec);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-853-DEC, adoptée le 11 juillet 2017, mandatant le comité de coordination au développement municipal (CCDM) pour travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur pour le prolongement de la rue Yves-Blais en vertu de la convention de réalisation du projet de la Croisée urbaine ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne mandate les professionnels pour la préparation des plans et devis des travaux municipaux, et ce, conformément au règlement numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux;

ATTENDU le dépôt de l'échéancier du prolongement de la rue Yves-Blais, daté du 31 janvier 2018, par la Direction du génie et projet spéciaux,

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la construction par le réseau Sélection (permis numéro 2017-03783) d'un immeuble de dix-huit (18) étages situé au 1220, avenue de la Croisée (lot 6 045 026 du cadastre du Québec) près de la future avenue de la Coulée verte et située en diagonale de l'école primaire des Pionniers;

ATTENDU QUE Réseau Sélection prévoit terminer les travaux de construction du premier bâtiment vers le mois de mars 2019 et qu'à partir de cette date les résidents pourront s'installer;

ATTENDU QU'il est à prévoir des phases de construction subséquente sur plusieurs années;

ATTENDU la proposition de Réseau Sélection pour l'accès des véhicules lourds à leur chantier, laquelle consiste en l'utilisation de l'avenue de la Croisée jusqu'au chantier du gymnase puis sur leur terrain au nord,

ATTENDU la présence d'une école primaire, l'école des Pionniers en fonction plus précisément au 1241, avenue de la Croisée;

ATTENDU la construction d'un gymnase dont les travaux sont actuellement en cours et qui est situé aussi sur l'avenue de la Croisée près du futur immeuble en construction par Réseau Sélection;

ATTENDU QU'un chemin d'accès en arrière lot a été aménagé pour la circulation des camions et des employés durant la construction de ces projets le tout afin d'éviter un conflit de circulation avec les professeurs, autobus et parents de l'école des Pionniers suite à l'annonce de la Commission scolaire des Affluents de commencer l'agrandissement de son école dès le mois d'avril 2018 et de la construction par la Ville de Terrebonne d'une bibliothèque et d'un centre communautaire;

ATTENDU QUE l'avenue de la Croisée est la seule voie d'accès véhiculaire pour l'école primaire des Pionniers;

ATTENDU QUE l'utilisation partagée de la voie de circulation par les utilisateurs de l'école (enfants, marcheurs, vélos, parents, professeurs, autobus, etc.) et le chantier de construction (véhicule lourd de toute nature) augmentent significativement le risque d'incident;

ATTENDU QUE l'utilisation de l'avenue de la Croisée par des véhicules lourds à répétition a un impact sur la pérennité des infrastructures et de la chaussée;

ATTENDU QUE le « plan d'ensemble » concernant le cadastre, la volumétrie, l'architectonique, etc. est mis à jour lorsque des changements importants sont apportés en matière d'implantation, de volumétrie, d'architectonique et d'aménagement et ce dernier devra être présenté au CCU et devra faire l'objet d'autorisation par le conseil, et ce conformément à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2018-02-02/03 de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire concernant l'échéancier et l'accès aux chantiers de construction dans le cadre du prolongement de la rue Yves-Blais ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de l'échéancier du prolongement de la rue Yves-Blais, daté du 31 janvier 2018.

Que l'accès au chantier se fasse à partir de l'intersection de la montée des Pionniers et du boulevard Marcel-Therrien puis bifurque sur les terrains de Réseau Sélection jusqu'à leurs chantiers.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée pour ajuster le phasage des feux de circulation à l'intersection de la montée des Pionniers et du boulevard Marcel-Therrien permettant l'accès au prolongement de la rue Yves-Blais.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée afin de préparer une entente encadrant l'utilisation de l'avenue de la Coulée verte nord (lot 6 045 025 du cadastre du Québec) par Réseau Sélection durant les travaux de prolongement de la rue Yves-Blais.

**CE-2018-107-REC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / PÔLE DE LA
CROISÉE / CONDITIONS D'HIVER / DEUXIÈME (2^e)
RÉSERVE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 133-04-2017, adoptée le 10 avril 2017, acceptant la soumission de la société Cogela inc. pour la construction du lot 1 du Pôle de la Croisée (gymnase double, cour d'école temporaire et un stationnement temporaire) (SA17-1003) ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-1195-DEC, adoptée le 25 octobre 2017, approuvant une réserve financière ne dépassant pas 95 000\$ (t.t.c.) qui servira uniquement aux déboursés des dépenses en lien avec les conditions d'hiver et qui seront payées sur la présentation de factures mensuelles de la société de construction Cogela inc. approuvées par les professionnels responsables de la surveillance des travaux, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 673;

ATTENDU QUE le coût des conditions d'hiver a augmenté rapidement à cause des températures glaciales connues en novembre et décembre dernier ;

ATTENDU QUE les coûts du tableau 1 intitulé « récapitulatif des frais pour la génératrice au chantier » de la société Cogela inc. s'élèvent jusqu'ici à 28 738,41\$;

ATTENDU QUE les coûts du tableau 2 intitulé « récapitulatif des frais pour les conditions d'hiver » de la société Cogela inc. s'élèvent jusqu'ici à 84 459,73\$;

ATTENDU QUE l'entrepreneur estime une somme de 137 100\$ répartie comme suit pour les frais supplémentaires en conditions d'hiver à venir :

Chauffage pour la coulée des gradins	9 000\$	Estimé de location pour les chaufferettes pour permettre les coulées extérieures
Manutention des toiles isolante et préparation du toilage	2 500\$	Estimation
Adjuvant pour les coulées restantes	3 600\$	Estimé pour l'adjuvant des coulées
Manutention des toiles isolantes et préparation du toilage	4 000\$	Estimé pour les coulées restantes (3 ^e et 4 ^e coulée des gradins)
Déglçage et déneigement de la toiture	8 000\$	Estimation
Main-d'œuvre / matériaux / équipement pour la fermeture du bâtiment	8 000\$	Estimation
Main-d'œuvre pour le toilage et l'enlèvement des toiles pour permettre les travaux extérieurs	6 000\$	Estimation
Système de chauffage pour le bâtiment	25 000\$	Location du système de chauffage pour le bâtiment
Consommation de fioul pour le système de chauffage	71 000\$	Consommation prévisionnelle (750 \$ / jours) pour un peu plus de trois (3) mois environ
	137 100\$	Autres dépenses prévisionnelles

ATTENDU QUE le coût pour les conditions d'hiver à date et estimés seront de l'ordre de 137 100\$;

ATTENDU QU'en soustrayant la réserve de 95 000\$ autorisée par le comité exécutif par sa résolution CE-2017-1195-DEC, le solde de la seconde réserve s'élève à 155 298,14\$;

ATTENDU QU'aucune condition d'hiver n'a été prévue dans le devis ;

ATTENDU QUE le retard de livraison du gymnase est, en grande partie, occasionné par la livraison du site de construction de l'entrepreneur général de la commission scolaire;

ATTENDU QUE l'avis juridique du 29 janvier 2018 confirme que la présente recommandation est en tout point conforme à la directive DG.5000.6 « Approbation de dépenses excédentaires a un contrat » annexée à la Politique d'approvisionnement de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la présente demande vise à prévoir une réserve et que les conditions d'hiver font partie du processus d'autorisation d'avenant à valider uniquement lorsque les parties se sont entendues sur les éléments de l'avenant, sur son prix et signées par les parties ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale, de recommander au conseil d'approuver une réserve financière ne dépassant pas 155 298,14\$ (t.t.c.) qui servira uniquement aux déboursés des dépenses en lien avec les conditions d'hiver, qui seront payées sur présentation de factures mensuelles de la société de construction Cogela inc., approuvées par les professionnels responsables de la surveillance des travaux et à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 673. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0020 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

QUE la partie des conditions d'hiver due au retard de chantier attribué à la commission scolaire et causant des frais supplémentaires à payer par la Ville lui soit facturée.

CE-2018-108-DEC FERMETURE DE DOSSIERS / COUR MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Cour municipale a transmis des avis d'exécution qui se sont avérés inexécutables et/ou que les contrevenants sont introuvables dans tous les dossiers dont le nom apparaît en annexe;

ATTENDU QUE la perceptrice en chef de la Cour municipale a fait de multiples tentatives pour exécuter ces dossiers;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 31 janvier 2018, que le comité exécutif autorise le greffier de la Cour municipale et/ou la perceptrice en chef de la cour à procéder à la fermeture des dossiers dans les cas suivants :

Mandat d'emprisonnement expiré :

No.cause	Nom	Prénom	D.D.N.	Émission mandat	Expiration mandat	Solde dû
11-10601-4	Horng	Buntha	1962-01-01	2012-09-27	2017-09-26	388,69\$

Avis d'exécution inexécutables (compagnies) :

No.cause	Nom	Raison de la fermeture	Solde dû
13-04161-4	9094-9348 Québec inc.	Jugement inexécutable	442,42\$
14-02889-8	9273-6645 Québec inc.	Radiée d'office	259,72\$
16-36622-5	Les consultants Triangles inc.	Jugement inexécutable	924,94\$
16-36850-8	9032-4880 Québec inc.	Radiée d'office par Registraire des entreprises	245,42\$
17-31474-6	GCR Démolition inc.	Faillite-Groupe Serpone inc. 26-05-2017	420,83\$
17-32595-3	GCR Démolition inc.	Faillite-Groupe Serpone inc. 26-05-2017	112,00\$
17-34853-3	Entreprise J.C. Trottier inc.	Faillite-Raymond Chabot inc.	541,00\$
17-37377-7	9232-7204 Québec inc.	Faillite-Raymond Chabot inc.	201,00\$

CE-2018-109-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 6 688 903,81\$ préparée le 1^{er} février 2018.
-

**CE-2018-110-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 28 010,92\$ préparée le 2 février 2018 ;
- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 109 295,48\$ préparée le 1^{er} février 2018.

**CE-2018-111-DEC RACHAT D'ANNÉES DE SERVICE / RÉGISSEUR /
VIE ASSOCIATIVE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE M. David Malenfant a été embauché par la Ville de Terrebonne le 7 août 2017 à titre de régisseur, vie associative, à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE M. Malenfant a participé au « Régime de retraite de la Ville de Blainville » du 16 janvier 2008 au 28 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE l'article 18.04 du protocole d'entente intervenue avec l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne et la Ville de Terrebonne, prévoit que :

« Les participants au régime de retraite qui veulent se prévaloir des dispositions de l'article 9.3 du régime de retraite relatif aux ententes de transfert doivent adresser leur demande à la Direction des ressources humaines. Une telle demande doit être approuvée par la Ville, aux conditions déterminées par la Ville, dont notamment les hypothèses actuarielles utilisées et le principe qu'aucun risque financier supplémentaire ne doit être assumé par le régime et par la Ville. »

Et que l'article 18.05 prévoit que :

« Les délais pour se prévaloir des dispositions des articles 18.03 et 18.04 sont d'un an à compter de la signature du présent protocole, ou d'un an à compter de la date d'embauche ou de nomination pour les nouveaux participants. L'employé assume 100% du coût du rachat. »

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a mandaté la firme Aon Hewitt inc. pour la production du relevé de rachat et l'hypothèse actuarielle à utiliser aux fins de la détermination du coût de rachat lesquels ont été établis et sont acceptables ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 1^{er} février 2018, que le comité exécutif accepte d'offrir à M. David Malenfant la possibilité de racheter des années de service dans le Régime de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne.

Que la Ville de Terrebonne assume les honoraires actuariels découlant de cette demande, après vérification et approbation de la Direction des ressources humaines.

**CE-2018-112-REC LETTRE D'ENTENTE 2018-01 /SYNDICAT DES
POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION LOCALE
101 / AJOUT D'UN POMPIER / CASERNES 2 ET 3**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite ajouter un cinquième (5^e) pompier (1 équipe : 1 lieutenant – 4 pompiers) dans les casernes 2 et 3 afin de permettre le déplacement d'un véhicule d'élévation sur les appels le nécessitant ;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite étaler l'arrivée des cinquièmes pompiers de 2018 à 2021 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, ont convenu d'une lettre d'entente ;

ATTENDU la recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'incendie d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2018-01 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2018-01 à intervenir avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, concernant l'ajout d'un pompier dans les casernes 2 et 3 afin de permettre le déplacement d'un véhicule d'élévation sur les appels le nécessitant.

**CE-2018-113-DEC PROLONGATION / CONTRAT / CONSEILLER /
RÉMUNÉRATION / DIRECTION DE L'ENTRETIEN
DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat individuel de travail de M. Pierre-Guillaume Laberge à titre de conseiller, rémunération, à la Direction de l'entretien du territoire en raison du volume de dossiers en cours et de plusieurs mises à niveau à effectuer pour des projets en matière de rémunération, de santé-sécurité et de ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 1^{er} février 2018, et de la Direction de l'entretien du territoire du 1^{er} février 2018, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 29 juin 2018, les services de M. Pierre-Guillaume Laberge au poste de conseiller, rémunération, à la Direction de l'entretien du territoire.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat de travail de M. Laberge.

CE-2018-114-DEC NOMINATION / AGENTE AUXILIAIRE

ATTENDU le départ à la retraite de M. Jean-Luc Fournier, agent à la section du soutien opérationnel ;

ATTENDU QUE la Direction de la police doit procéder à la nomination d'un policier temporaire au poste de policier régulier auxiliaire en conformité avec les dispositions de la convention collective, ce qui permet de maintenir les effectifs réguliers à 170 policiers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 29 janvier 2018, de nommer Mme Naomie Rhéaume, matricule 419, au poste de policière régulière (auxiliaire), à compter du 24 février 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

CE-2018-115-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT D'UNE REMORQUE MULTIFONCTIONNELLE POUR L'INTERVENTION MATIÈRES DANGEREUSES

ATTENDU QU'une équipe d'intervention en matières dangereuses est présente sur le territoire de la Ville de Terrebonne et qu'il existe un partenariat avec les villes de Mascouche et de Repentigny;

ATTENDU QUE l'équipe d'intervention formée de quatorze (14) pompiers / officiers répondent à des appels tout au long de l'année et que les équipements doivent être disponibles rapidement;

ATTENDU QU'une opportunité est offerte de pouvoir aménager une remorque pour permettre l'habillement au chaud, en période hivernale, ainsi qu'offrir une section de décontamination;

ATTENDU la nécessité d'intervenir sur les incidents impliquant une matière dangereuse, car le service d'incendie pouvant offrir le service est celui de la ville de Montréal ou de la ville de Boisbriand et que depuis 1998, l'orientation fût donnée à un regroupement municipal des trois (3) villes environnantes;

ATTENDU QUE beaucoup d'outils et équipements doivent demeurer en caserne par manque d'espace de remisage pour fin d'intervention;

ATTENDU QUE la fiche de nouvelle initiative numéro 8 pour l'achat d'une remorque multifonctionnelle pour les matières dangereuses a été retenue et autorisée en 2018;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 2 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'incendie à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat d'une remorque multifonctionnelle dédiée au transport des équipements en matières dangereuses et d'y permettre des facilités d'habillement et de décontamination*** ».

CE-2018-116-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT DE CINQ (5) LAVEUSES INDUSTRIELLES

ATTENDU QUE les cinq (5) casernes sont dotées de laveuse à linge résidentielle, endommageant sur une période de temps moyenne les équipements de protection;

ATTENDU QUE la durée de vie maximale des laveuses actuelles est de quatre (4) ans ;

ATTENDU QU'il existe sur le marché des laveuses industrielles minimisant l'endommagement et assurant une longévité minimale de dix (10) ans d'opération ;

ATTENDU la nécessité d'entretien des tenues de combat de tous les pompiers et officiers au retour de tous les appels d'intervention impliquant un incendie;

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie a déjà en place un programme de remplacement des tenues de combat aux dix (10) ans et que chaque pompier possède déjà deux (2) tenues de combat (une en entretien et l'autre en devoir);

ATTENDU QUE la fiche de nouvelle initiative numéro 7 pour l'achat de laveuses industrielles a été retenue et autorisée en 2018;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 31 janvier 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'incendie à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat de cinq (5) laveuses à linge de type industrielles*** ».

**CE-2018-117-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE DEUX (2) VÉHICULES UTILITAIRES**

ATTENDU QUE deux (2) véhicules doivent être remplacés par désuétude ou en service à titre de mulet;

ATTENDU QU'un véhicule de transport de personnel doit être maintenu en devoir pour les transferts de personnel, mais également en cas de mesures d'urgence et qu'un véhicule soit requis pour le transport des citoyens;

ATTENDU la nécessité d'avoir un véhicule supplémentaire en caserne pour les appels nécessitant la traction d'une remorque;

ATTENDU QUE le remplacement de deux (2) véhicules implique les remplacements communications, aménagements, lettrage et autres équipements;

ATTENDU QUE la fiche de nouvelle initiative numéro 3 pour l'achat de deux (2) véhicules utilitaires aux opérations et sécurité civile a été retenue et autorisée en 2018;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 31 janvier 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'incendie à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat de deux (2) véhicules utilitaires*** » :

- Lot 1 :** ***véhicule de type VUS conventionnel ou hybride ;***
- Lot 2 :** ***véhicule de type pick up avec cabine d'équipe*** ».

**CE-2018-118-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
ACQUISITION DE TENUES DE COMBAT
D'INCENDIE DE TYPE DEUX (2) PIÈCES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-224-DEC, adoptée le 1^{er} mars 2017, acceptant la soumission de la société Équipements Incendies CMP Mayer inc. (L'Arsenal) pour l'acquisition de quatorze (14) tenues de combat d'incendie de type deux (2) pièces pour un contrat d'un (1) an au montant de 29 762,43\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-10007) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-10007 pour l'acquisition de quatorze (14) tenues de combat d'incendie de type deux (2) pièces arrive à échéance le 28 février 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 9 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 30 103,19\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,145%) pour la région de Montréal (*clause de renouvellement automatique*) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 2 février 2018, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 1^{er} mars 2018, la soumission pour l'acquisition de quatorze (14) tenues de combat d'incendie de type deux (2) pièces avec la société **ÉQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC. (L'ARSENAL)** au montant de 26 182,38\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0033 émis par l'assistante- trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-119-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
PLANTATION ET ENTRETIEN DE FLEURS
ANNUELLES / CONTRAT D'UN (1) AN SANS
OPTION DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QUE le service des parcs et espaces verts de la Direction de l'entretien du territoire désire procéder à un appel d'offres public pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles;

ATTENDU QUE le contrat d'entretien des fleurs annuelles est arrivé à échéance en décembre 2017;

ATTENDU QU'il serait opportun de procéder à un appel d'offres public pour un contrat d'un (1) an sans option de renouvellement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 2 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'entretien de fleurs annuelles pour un contrat d'un (1) an sans option de renouvellement*** ».

**CE-2018-120-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAITEMENT DE FRÊNES À L'AIDE DE TREE-
AZIN**

ATTENDU QUE plusieurs foyers d'infestation d'agrile du frêne ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le traitement des frênes offrant un potentiel de conservation s'inscrit dans le plan d'action municipal de lutte à l'agrile du frêne;

ATTENDU QUE 650 frênes publics ont été qualifiés, conformément au plan d'action, pour être traités en fonction de leur vigueur et de leur importance et que 325 ont été traités l'an dernier;

ATTENDU QUE cette année la majorité des frênes traités se retrouvent dans les parcs Aristide-Laurier et Saint-Malo;

ATTENDU QUE le traitement des frênes situés dans un foyer d'infestation est obligatoire pour éviter l'abattage, et ce, en conformité avec le règlement municipal de lutte à l'agrile du frêne;

ATTENDU QUE ce traitement, jumelé avec la plantation d'arbres de transition, permettra d'atténuer les nombreux impacts négatifs résultant de la perte de canopée des frênes;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 2 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **le traitement de frênes avec le Tree-Azin** ».

CE-2018-121-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT / TONTE DE PELOUSE / SECTEUR 1

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-692-DEC, adoptée le 7 juin 2017, acceptant la soumission de la société Gazon Rive-Nord pour la tonte de pelouse – secteur 1, de l'autoroute 25 jusqu'à la Ville de Charlemagne au sud de l'autoroute 640, pour un contrat d'un (1) an au montant de 92 001,76\$ (t.t.c.) avec trois (3) options de renouvellement (SA17-9001) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9001 pour la tonte de pelouse – secteur 1 arrive à échéance le 7 juin 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 15 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 92 838,14\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,04%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 2 février 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 31 janvier 2018, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 8 juin 2018, la soumission pour la tonte de pelouse – secteur 1, de l'autoroute 25 jusqu'à la Ville de Charlemagne au sud de l'autoroute 640, avec la société **GAZON RIVE-NORD** au montant de 80 746,37\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0031 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-122-DEC REJET / SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE DEUX (2) ÉMISSAIRES MUNICIPAUX AUX ABORDS DU 2565, CHEMIN COMTOIS / AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels pour des travaux de stabilisation des berges de deux (2) émissaires municipaux aux abords du 2565, chemin Comtois (SA17-9057) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
SNC-Lavalin	8,5	166 394,12\$ t.t.c.
WSP Canada inc.	--	--

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc. ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE les honoraires professionnels, les études complémentaires et l'évaluation environnementale nécessaires dans le cadre de ce projet sont estimés à 71 500 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le prix soumis par le seul soumissionnaire révèle un écart significatif avec le budget prévu et que, pour cette raison, il y a lieu de croire que le soumissionnaire n'a pas bien compris la portée des travaux, de rejeter l'offre déposée et de procéder à un nouvel appel d'offres public;

ATTENDU la vérification juridique du 1^{er} février 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 31 janvier 2018, que le comité exécutif rejette la soumission de la firme SNC-Lavalin.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres public pour les « **les services professionnels visant la préparation des plans et devis et la surveillance visant les travaux de stabilisation des berges de deux (2) émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2565, chemin Comtois** ». (référence : objet no 5 du règlement parapluie no 687).

CE-2018-123-REC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / AJOUT D'UN POSTE DE POMPAGE TEMPORAIRE / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, ÉCLAIRAGE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER / AVENUE DE LA CROISÉE ET LA RUE YVES-BLAIS

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 262-07-2017, adoptée le 10 juillet 2017, acceptant la soumission de la société Pavages Multipro inc. pour des travaux de pavage, bordures, trottoirs, éclairage et d'aménagement paysager sur l'avenue de la Croisée et de la rue Yves-Blais pour un montant de 1 424 991,76\$ (t.t.c.) (SA17-3014);

ATTENDU QUE le poste de pompage Yves-Blais ne peut être opérationnel tant que la conduite de refoulement n'est pas construite et que ces travaux sont prévus être terminés pour le mois de mai ou juin 2018 ;

ATTENDU QUE l'école des Pionniers a ouvert ses portes pour la rentrée scolaire le 31 août 2017 et que la mise en place d'un système de pompage temporaire des eaux domestiques a été nécessaire pour desservir la nouvelle école de la Croisée urbaine et le sera tant que le poste de pompage Yves-Blais ne sera pas complètement opérationnel ;

ATTENDU QUE l'avis de changement pour ce système de pompage temporaire incluant la location d'une flotte d'urgence, système de télémétrie et carburant pour une durée de six (6) mois est évalué à 129 458,42\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 5 février 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 19 janvier 2018, que le comité exécutif approuve les coûts supplémentaires pour l'ajout d'un poste de pompage temporaire et autorise la trésorière à payer un montant de 112 597,02\$ (taxes en sus) à la société Pavages Multipro inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 642. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0015 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-124-REC PROJET DE RÈGLEMENT 699 / NOUVELLES
GÉOMÉTRIES / BOULEVARD DES SEIGNEURS /
RUE GEORGE-VI / MONTÉE GAGNON**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-957-DEC, adoptée le 16 août 2017, acceptant les nouvelles géométries pour les rues suivantes :

- le boulevard des Seigneurs entre la rue de Plaisance et le boulevard de Hauteville;
- le rang Charles-Aubert entre le chemin Saint-Charles et l'autoroute 640;
- la montée Gagnon entre la rue Marie-Josée et au nord de l'autoroute 335;
- le rang Saint-François entre la rue des Vignes et la montée Gagnon;
- la rue Georges VI entre la côte de Terrebonne et au nord de la rue de Briançon;
- la rue de la Tesserie entre la rue Vaillant et le boulevard des Seigneurs;
- la rue Vaillant entre la rue de Cloridan et la rue de la Tesserie;
- Grande Allée entre la rue Lévis et la rue des Vignobles.

ATTENDU QU'il serait souhaitable de réduire les travaux de nouvelles géométries, TECQ III, pour correspondre à la subvention gouvernementale de 31 915 376\$, et ce, suite à une évaluation plus détaillée et poussée du coût des travaux de nouvelles géométries et de l'augmentation du coût de la reconstruction du poste industriel ouest et de la conduite de refoulement (règlement 695);

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux recommande que le rang Charles-Aubert soit retiré de la programmation et reporté à un programme ultérieur considérant que :

- la Direction de l'urbanisme durable a procédé à la modification du zonage du lot #2 913 174 (dossier # 2008-02922);
- la Direction du génie et projets spéciaux a rencontré un promoteur ayant comme projet de desservir le lot #2 913 174;
- advenant la venue d'un tel projet, le prolongement des infrastructures impliquerait la reprise de la chaussée;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux recommande que Grande Allée soit retirée de la programmation et reportée à un programme ultérieur considérant que :

- dans son plan directeur, la RAIM prévoit construire une conduite d'aqueduc sur Grande Allée en vue d'alimenter en eau potable l'est de la Ville via une nouvelle conduite majeure;
- aucune voie de contournement ne permet d'absorber les volumes accrus de circulation durant la période des travaux dans le secteur industriel;
- le prolongement de la rue Nationale jusqu'au rang Charles-Aubert est prévu à moyen terme et permettra de servir de chemin de contournement à Grande Allée;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux recommande que les rues Vaillant et de la Tesserie soient retirées de la programmation et reportées à un programme ultérieur considérant leur hiérarchisation;

ATTENDU QU'il a lieu de procéder à la préparation de règlements d'emprunt distinct considérant les variations des taux de taxation, soit :

- le règlement d'emprunt #699 :
 - boulevard des Seigneurs;
 - rue George-VI;
 - montée Gagnon.
- le règlement d'emprunt #703 :
 - rang Saint-François;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux du règlement d'emprunt 699 est évaluée à 9 667 000\$ (incluant les frais de règlement);

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux qui doivent être complétés pour le 31 décembre 2018;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 1^{er} février 2018, de retirer de la programmation et de reporter à un programme ultérieur les tronçons suivants :

- le rang Charles-Aubert entre le chemin Saint-Charles et l'autoroute 640;
- la rue de la Tesserie entre la rue Vaillant et le boulevard des Seigneurs;
- la rue Vaillant entre la rue de Cloridan et la rue de la Tesserie;
- Grande Allée entre la rue Lévis et la rue des Vignobles;

Que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (699) décrétant un emprunt au montant de 9 667 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour assumer l'engagement financier pour les nouvelles géométries pour les rues suivantes :

- Boulevard des Seigneurs entre la rue Plaisance et le boulevard de Hauteville;
- Rue Georges VI entre la côte de Terrebonne et au nord de la rue Briançon;
- Montée Gagnon entre la rue Marie-Josée et au nord de l'autoroute 335.

Que le règlement d'emprunt 699 soit conditionnel à l'approbation du plan d'intervention.

CE-2018-125-REC PROJET DE RÈGLEMENT 703 / NOUVELLES GÉOMÉTRIES / RANG SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-957-DEC, adoptée le 16 août 2017, acceptant les nouvelles géométries pour les rues suivantes :

- le boulevard des Seigneurs entre la rue de Plaisance et le boulevard de Hauteville;
- le rang Charles-Aubert entre le chemin Saint-Charles et l'autoroute 640;
- la montée Gagnon entre la rue Marie-Josée et au nord de l'autoroute 335;
- le rang Saint-François entre la rue des Vignes et la montée Gagnon;
- la rue George-VI entre la côte de Terrebonne et au nord de la rue de Briançon;
- la rue de la Tesserie entre la rue Vaillant et le boulevard des Seigneurs;
- la rue Vaillant entre la rue de Cloridan et la rue de la Tesserie;

- Grande Allée entre la rue Lévis et la rue des Vignobles.

ATTENDU QU'il serait souhaitable de réduire les travaux de nouvelles géométries, TECQ III, pour correspondre à la subvention gouvernementale de 31 915 376\$, et ce, suite à une évaluation plus détaillée et poussée du coût des travaux de nouvelles géométries et de l'augmentation du coût de la reconstruction du poste industriel ouest et de la conduite de refoulement (règlement 695);

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux recommande que le rang Charles-Aubert soit retiré de la programmation et reporté à un programme ultérieur considérant que :

- la Direction de l'urbanisme durable a procédé à la modification du zonage du lot #2 913 174 (dossier # 2008-02922);
- la Direction du génie et projets spéciaux a rencontré un promoteur ayant comme projet de desservir le lot #2 913 174;
- advenant la venue d'un tel projet, le prolongement des infrastructures impliquerait la reprise de la chaussée;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux recommande que Grande Allée soit retirée de la programmation et reportée à un programme ultérieur considérant que :

- dans son plan directeur, la RAIM prévoit construire une conduite d'aqueduc sur Grande Allée en vue d'alimenter en eau potable l'est de la Ville via une nouvelle conduite majeure;
- aucune voie de contournement ne permet d'absorber les volumes accrus de circulation durant la période des travaux dans le secteur industriel;
- le prolongement de la rue Nationale jusqu'au rang Charles-Aubert est prévu à moyen terme et permettra de servir de chemin de contournement à Grande Allée;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux recommande que les rues Vaillant et de la Tesserie soient retirées de la programmation et reportées à un programme ultérieur considérant leur hiérarchisation;

ATTENDU QU'il a lieu de procéder à la préparation de règlements d'emprunt distinct considérant les variations des taux de taxation, soit :

- le règlement d'emprunt #699 :
 - boulevard des Seigneurs;
 - rue George-VI
 - montée Gagnon
- le règlement d'emprunt #703 :
 - rang Saint-François;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux du règlement d'emprunt 703 est évaluée à 974 000\$ (incluant les frais de règlement);

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux qui doivent être complétés pour le 31 décembre 2018;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 1^{er} février 2018, de retirer de la programmation et de reporter à un programme ultérieur les tronçons suivants :

- le rang Charles-Aubert entre le chemin Saint-Charles et l'autoroute 640;
- la rue de la Tesserie entre la rue Vaillant et le boulevard des Seigneurs;
- la rue Vaillant entre la rue de Cloridan et la rue de la Tesserie;
- Grande Allée entre la rue Lévis et la rue des Vignobles;

Que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (703) décrétant un emprunt au montant de 974 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans, pour assumer l'engagement financier pour les nouvelles géométries du rang Saint-François entre la rue des Vignes et la montée Gagnon.

Que le règlement d'emprunt 703 soit conditionnel à l'approbation du plan d'intervention.

**CE-2018-126-DEC TOURNAGE / PUBLICITÉ / FENÊTRES CONCERTO
/ 11411, RUE DU SEIGLE / 7 FÉVRIER 2018**

ATTENDU la demande de tournage pour une publicité de Fenêtres Concerto diffusée sur les ondes de TVA, une production de TVA Ventes et marketing inc., qui aura lieu le 7 février 2018 (remis au 8 février selon la météo) entre 6h et environ 20h, au 11 411, rue du Seigle;

ATTENDU la réception de la demande de tournage le vendredi 2 février à 16h15;

ATTENDU QUE l'équipe de production a distribué directement sur place la lettre aux voisins pour les aviser du tournage et répondre à leurs questions, le cas échéant;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 7 février 2018, d'autoriser le tournage pour une publicité de Fenêtres Concerto diffusée sur les ondes de TVA, une production de TVA Ventes et marketing inc., qui aura lieu le 7 février 2018 (remis au 8 février selon la météo), entre 6h et environ 20h, au 11 411, rue de Seigle, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que des frais de 180\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 697.

Que tous les frais engagés par la Ville de Terrebonne relativement à cette autorisation soient remboursés par les responsables du tournage.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2018-127-REC DÉPÔT / COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SUIVI
DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS / MISE EN
ŒUVRE DU PROGRAMME 2018 / PROJET DE
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 705**

ATTENDU les priorités d'intervention effectuées par l'administration en préparation du budget 2018 ;

ATTENDU QUE ces priorités s'inscrivent dans la continuité des précédents programmes des parcs ;

ATTENDU la présentation du Programme triennal d'immobilisation 2018-2020 effectuée lors de l'étude du budget qui incluait les projets du Programme des parcs 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 5 février 2018, que le comité exécutif accepte la proposition du comité de suivi concernant le programme à réaliser en 2018.

QUE le comité exécutif mandate le comité du Programme des parcs à évaluer les mécanismes menant à l'élaboration des orientations pour les années à venir.

Que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (705) décrétant un emprunt au montant de 3 996 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans, pour les aménagements prévus au programme 2018.

**CE-2018-128-REC AUTORISATION / PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE
DE SUBVENTION / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU
LOISIR ET DU SPORT / PARC VAILLANT**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a dévoilé à l'automne 2017 un programme de soutien financier aux installations sportives et récréatives (phase IV) représentant une enveloppe de 100 millions de dollars ;

ATTENDU QUE ce programme vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ;

ATTENDU QUE le ministère, par ce programme de soutien financier, souhaite :

- Mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;
- Participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives, récréatives et de plein air ;

ATTENDU QUE le demandeur doit soumettre tous les documents requis avant la date limite pour déposer une demande qui est fixée au 23 février 2018 ;

ATTENDU QUE l'aide gouvernementale est inférieure ou égale à 50% du coût total du projet ;

ATTENDU le projet d'Hydro-Québec en lien avec le démantèlement des lignes passe par le parc Vaillant ;

ATTENDU QU'il y aurait lieu, suivant le démantèlement de la ligne hydro-électrique, de réhabiliter l'ensemble du parc et de ses installations sportives et récréatives ;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement proposé représente un investissement total de 6 651 711,68\$ incluant les frais incidents de 37% ;

ATTENDU l'estimé budgétaire et le plan concept joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'autorisation de présenter le projet de réhabilitation du parc Vaillant au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Terrebonne à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier.

Que M. Jean-François Lévesque, adjoint au directeur de la Direction du loisir et vie communautaire, soit désigné comme personne autorisée à agir et à signer au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-haut.

**CE-2018-129-REC PROGRAMME D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART
2018**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mars 2014, du « Programme de soutien Arts & Culture », entre autres, le « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne » ;

ATTENDU la recommandation du jury qui s'est réuni le 26 janvier 2018 afin d'analyser les projets soumis par les artistes et les regroupements d'artistes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du jury, que le comité exécutif dans le cadre des programmes de soutien aux artistes et aux regroupements et d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne recommande au conseil l'acquisition des œuvres des artistes suivants :

Artiste	Titre de l'œuvre	Montant demandé
Jean-Philippe Munger	<i>Vivre pour la mer</i>	600\$
Johanne Bourgie	<i>Le co-locataire</i>	890\$
Ming You Xu	<i>Troupeau</i>	1 600\$
Nathalie Godard	<i>Coulée d'or</i>	575\$
Pierre Legrand	<i>Perspective</i>	1 500\$
Total:		5 165\$

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-791-00-698. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0037 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-130-DEC PROGRAMMATION CULTURELLE ESTIVALE 2018

ATTENDU QUE, dans le cadre de la programmation culturelle estivale de la Ville de Terrebonne, cinq (5) spectacles musicaux seront présentés gratuitement dans différents parcs de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 2 février 2018, d'autoriser la tenue de cinq (5) spectacles musicaux présentés gratuitement dans différents parcs de la Ville selon l'horaire suivant :

Vincent Vallières	Mardi 3 juillet 2018 à 19h30	Parc de la côte Boisée	1154, côte Boisée
Yann Perreault	Mardi 10 août 2018 à 19h30	Parc Louis-Gilles- Quimet	295, rue Normand
David Jalbert	Mardi 17 juillet 2018 à 19h30	Parc Pierre-Laporte	270, rue Pierre- Laporte
Kevin Parent	Mardi 24 juillet 2018 à 19h30	Parc Philippe- Villeneuve	6801, boulevard Laurier
Sally Folk	Mardi 31 juillet 2018 à 19h30	Parc André-Guérard	3425, rue Camus

Pour chaque spectacle, des tests de son sont prévus entre 13h et 17h

Que soit autorisée également la tenue de six (6) spectacles musicaux présentés gratuitement au parc Saint-Sacrement selon l'horaire suivant :

Étienne Drapeau	Jeudi 5 juillet 2018 à 19h30
Mademoiselle	Jeudi 12 juillet 2018 à 19h30
Claude Bégin	Jeudi 19 juillet 2018 à 19h30
Andréanne A. Malette	Jeudi 26 juillet 2018 à 19h30
Mathieu Lippé	Jeudi 2 août 2018 à 19h30
Damien Robitaille	Jeudi 9 août 2018 à 19h30

Pour chaque spectacle, des tests de son sont prévus entre 13h et 17h

Que soit autorisée également la tenue de cinq (5) projections de cinéma présentées gratuitement dans différents parcs de la Ville de Terrebonne selon l'horaire suivant :

Sherlock Gnomes	Mardi 7 août 2018	Parc Saint-Sacrement	1126, rue Gédéon-M.-Prévost
Nelly et Simon : Mission Yéti	Mardi 14 août 2018	Parc Louis-Gilles-Ouimet	295, rue Normand
Paddington 2	Jeudi 16 août 2018	Parc André-Guérard	3425, rue Camus
Ferdinand	Mardi 21 août 2018	Parc Pierre-Laporte	270, rue Pierre-Laporte
Les As de la jungle	Jeudi 23 août 2018	Parc Charles-Édouard-Renaud	10541, rue des Pélicans

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée lors des tests de son et lors de la tenue de cette programmation aux dates mentionnées.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites identifiés ci-dessus.

3) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur les sites identifiés ci-dessus.

4) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2018-131-REC PROGRAMME DE SOUTIEN ART ET CULTURE 2018

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mars 2014, du « Programme de soutien Arts & Culture », entre autres, le programme de soutien financier destinés aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation;

ATTENDU la recommandation du jury qui s'est réuni le 26 janvier 2018 afin d'analyser les projets soumis par les artistes et les regroupements d'artistes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du jury, que le comité exécutif dans le cadre du programme de soutien aux artistes et aux regroupements, recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux artistes suivants :

Programme de soutien à la création :

Artiste	Projet	Montant demandé
Erroll Gagné	"Enfance du regard" Exposition de photos	5 000\$
François-René Despatis L'Écuyer	"L'art parmi les livres" Installation à la bibliothèque de l'Île-des-Moulins	5 000\$
Hélène Béland Robert	"Suite média 3-D" Sculptures associées à des images numériques	5 000\$
Juan-Manuel Herrera	Création d'un 2 ^e album	5 000\$
Sonate 1704	"Boismortier" Enregistrement de 6 sonates pour violon de Boismortier	10 000\$

Programme de soutien aux événements spéciaux :

Artiste	Projet	Montant demandé
Evelin Ramon	"Cendres" Spectacle solo de l'album "Cendres"	5 000\$

Programme de soutien à la promotion :

Artiste	Projet	Montant demandé
Marie-Ève Fournier	Création d'un site Internet	5 000\$
Total:		40 000\$

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-791-00-697. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0034 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-132-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h45.

Président

Secrétaire